



Compte-rendu de la Formation Spécialisée (FS) du 20 juin 2023

Avant d'ouvrir la séance, la présidente toujours par intérim procède à l'appel et constate que le quorum étant atteint, la séance peut valablement siéger. Enfin et toujours en l'absence de règlement intérieur, la CGT est désignée secrétaire temporaire de la formation spécialisée. (FS)

La CGT, Solidaires et la CFTC donnent lecture de leurs liminaires respectives. Vous trouverez celle de Solidaires annexée à ce compte-rendu

La présidente précise qu'elle ne répondra pas pour tout ce qui concerne le national. Elle apporte cependant quelques éléments de réponse à notre liminaire:

Non la Disi Grand Est n'est pas agonisante et fonctionne très bien même sans DISI. Elle ne désespère cependant pas qu'une ou un nouveau directeur soit rapidement nommé.

Quant au départ de sa responsable, oui, c'est lié au recrutement au choix, mais le poste est publié et sera pourvu. L'ESI 67 ne restera pas sans quelqu'un à sa tête.

Si l'ESI 57 perd sa mission d'hébergement, mais gère des missions dont on ne peut pas se passer et d'autres sujets sont en cours de discussion.

Il y a une grosse division applicative dont il faut tenir compte. La difficulté de certains agents est en visibilité et doit être prise en compte. Il faut faire vite mais pas trop.

Quant au prochain ou prochaine assistant de prévention, il sera affecté à 50 % à cette tâche et ne sera pas en même temps responsable du budget.

Et enfin au sujet de l'ordre du jour et au temps dédié, certains points y sont récurrents et font office de fil rouge pour les instances. Ceux-ci sont obligatoires en formations spécialisées, mais les mêmes personnes n'y siégeant pas aux deux instances, ils seront rediscutés si nécessaire.

Point 1. Approbation du procès-verbal du CSAL du 12 avril 2023

Après y avoir apporté quelques corrections et compléments dont la direction a pris note, le procès verbal est adopté à l'unanimité des organisations syndicales.

Point 2. Présentation du Document d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP et Plan Annuel de Prévention PAP 2023)

Deux groupes de travail (GT) ont été organisés entre la direction et les OS pour discuter et proposer des solutions au DUERP et définir les actions prioritaires à mettre dans le PAP. La présidente trouve que voir le PAP une fois par an n'est pas suffisant et propose d'en voir l'évolution au fil de l'année pour vérifier si il y a des retards, des actions à inscrire ou réinscrire. Il ne s'agit pas de le modifier mais de faire le point régulier et d'en discuter. Toutes les OS sont d'accord pour ce suivi.

Le DUERP :

M. Perrisset Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) avait proposé de revoir toutes les cotations de risque.

M. Bernhart précise que la direction attend beaucoup de la nouvelle application DUERP promise pour 2024

Quelques erreurs ont été relevées et signalées à la direction :

Reims :

Solidaires demande à passer la cotation de risque lié à la manipulation de bobines de 450kg de C en B

La direction donne son accord pour cette demande.

Concernant la circulation des camions sur le boulevard et pour pouvoir l'interrompre le temps des manœuvres, un stop ou feu rouge a été demandé à la mairie.

Selon la municipalité, cela ne serait pas possible car trop compliqué, un autre feu tricolore se trouvant à quelques mètres de là.

Un OS demande s'il était possible de déléguer un ASVP pour faire la circulation pendant les manœuvres ? Ingérable du fait des horaires aléatoires des livraisons.

Châlons :

Qui est censé faire le ménage dans les baies et les LTI (locaux techniques informatiques)? Ces locaux étant sensibles, il n'y a pas vraiment de solution. Leur nettoyage ne peut être fait par les sociétés de ménage.

Le PAP :

Solidaires souhaite faire rajouter les lignes suivantes dans le PAP

Reims :

Solidaires : Les lames du massicot devraient être changées toutes les 6 semaines au lieu de tous les 3 mois. Ce délai étant trop long, ce sont les agents qui les changent.

Le contrat d'entretien devrait être modifié, la direction donne son accord.

Solidaires propose de rajouter les cadres B encadrants à la formation de management dispensée aux cadres A.

La proposition est validée par la direction.

Châlons :

Aucun devis pour l'isolation de la toiture, il faut supprimer le commentaire dans le PAP.

Solidaires demande s'il y a une solution.

La direction précise qu'une isolation est inscrite au le plan de relance. On espère pour l'hiver prochain et si ce n'est pas le cas, les travaux seront faits par la DDFIP 51.

Les OS souhaiteraient que l'ordre des lignes du PAP soient intégrées en fonction de l'ordre de priorité.

Il est procédé aux votes : le DUERP et le PAP sont adoptés à l'unanimité

Point 3. Présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2022

Le TBVS se compose de deux tableaux avec 11 indicateurs. Un tableau quantitatif avec 11 indicateurs, et un autre pour l'analyse qualitative reprenant les mêmes indicateurs. Tous seront commentés.

Solidaires aimerait savoir si la direction a des informations au sujet de la Base de Données Sociales (BDS) qui devait être accessible aux OS à compter de décembre 2022, il en est de même pour le Rapport Social Unique (RSU). La direction n'a aucune information à ce sujet.

A **Solidaires**, nous attendons avec impatience cet accès. Cela nous permettrait d'avoir nos propres conclusions pour ces indicateurs et d'affiner les analyses : quel ESI/service, tranche d'âge concerné par les écrêtements, les arrêts de travail, de jours mis en CET... La direction semble également étudier attentivement ces données et prendre les mesures nécessaires pour les améliorer.

Si le taux de couverture des emplois à la DISI Grand Est est stable (89%), pour **Solidaires** cela n'est pas satisfaisant et le recrutement de 29 contractuels ne semble pas être la bonne solution (problèmes de pérennité, conditions d'emploi de ces contractuels...) Au 31/12/2022, 7,5 % des emplois étaient occupés par des contractuels à la DISI Grand Est. Les agents de la DISI GE ont fait cadeau de 1120 heures de travail à la DISI en 2022 !! Selon la direction, ces écrêtements concernent principalement les services CID/SIL.

Une OS pense qu'il pourrait être pratique d'avoir ces indicateurs par ESI et par service. La direction dit que ce n'est pas possible, ces répartitions sont faites par grande structure. Elle souhaiterait cependant que ces suivis se fassent par trimestre pour être au plus près. Des échanges entre responsables des ESI (RESI) ont lieu depuis quelques mois. Solidaires demande à ce qu'une distinction soit faite dans la nature du suivi : agents se déplaçant CID/SIL et agents sédentaires.

Solidaires attire l'attention sur l'établissement de Metz dont le nombre d'heures écrêtées est très élevé.

La RESI explique que les heures écrêtées le sont essentiellement dans le service hébergement dont l'amplitude de journée est importante (tôt le matin et tard le soir) et pour les équipes CID/SIL.

Solidaires pose la question de la récupération ou paiement de ces heures.

La RESI dit qu'il s'agit d'une situation à un instant T, Les agents récupèrent les heures plus tard ou peuvent se les faire payer.

Une OS fait remarquer que le volume d'heures augmente si l'on tient compte des télétravailleurs et des départs à la retraite.

Il faudrait affiner les chiffres et trouver un moyen d'isoler par métier.

Solidaires demande à disposer du tableau au format tableur pour ne pas avoir à refaire les calculs et taux. Il en va de même pour l'analyse, les chiffres apparaissant une fois en taux, l'autre en nombre d'agents ce qui ne permet pas une analyse correcte du tableau.

Point 4. Suivi budgétaire 2023 du CSAL et suivi des formations

Pour faire suite aux demandes pour les télétravailleurs, deux modèles de sacs à dos sont disponibles. A voir si ces modèles peuvent convenir.

Enfin et suite à de nombreuses demandes, Strasbourg dispose désormais d'un évacuaire.

Il reste à ce jour 12 000€ à engager pour les formations, 6 000€ sont entrain de l'être.

Comme demandé lors de la précédente instance, une formation vélo sera proposée. Il reste à ce jour 3000€ pour les préconisations médiales et une marge de 2 000€, en prévision des achats des équipements professionnels individuels (EPI)

Le solde de l'enveloppe a été consommé dans sa totalité soit 6 300€.

Aucune dépense handicap n'a été engagée sur ce budget. Par contre, certains aménagements ont été financés par le fond national au handicap. Seule la TVA restera à charge pour ce poste mais apparaîtra sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) **Solidaires** fait remarquer que certains agents de l'atelier EIFI de Reims sont toujours en attente de leurs chaussures de sécurité pourtant commandées depuis septembre. Ne serait-il pas possible de faire un bon d'achat à ces personnes pour qu'elles puissent s'équiper par elles-mêmes ?

L'APMP fait remarquer que les délais de livraison via l'Union de Groupement d'Achats Publics (UGAP) peuvent varier de 35 à 45 jours.

Solidaires répond que depuis septembre ce délai est largement passé. La direction demande qu'un mail lui soit envoyé pour traiter ce sujet.

Point 5. Frise des sujets à traiter en CSAL FS

Cette frise a pour vocation à donner plus de visibilité avec les thèmes à venir et la périodicité.

Sauf urgence, il y aura encore deux instances cette année, l'une en octobre, l'autre en décembre.

Solidaires, à l'origine de la demande de cette frise, demande s'il n'est pas possible de fixer à l'avance les dates de ces instances.

L'administration répond qu'il est difficile de fixer des dates précises aussi longtemps à l'avance, mais dans la mesure du possible mais un peu plus compliqué parce que nous sommes sur deux zones, il est tenu compte des congés scolaires.

La première instance du mois d'avril nous semble un peu tard dans l'année, notamment pour discuter de l'utilisation du budget, il est proposé de l'avancer au mois de mars.

La direction était en attente du règlement intérieur comme nous tous !!

Solidaires évoque l'article 63 du décret et demande à ce que des visites de sites dans le cadre du SSCT (Santé, Sécurité, Conditions de Travail) soient programmées avec l'administration.

Une discussion s'ensuit, il y a confusion entre les visites de sites des organisations syndicales, mais pendant lesquelles nous ne rencontrons que nos collègues et celles évoquées ci-dessus où il s'agit de visites bâtementaires.

L'administration répond qu'il faut proposer le site que nous souhaitons visiter, avec son aval et ensuite en faire un compte-rendu lors de l'instance suivante.

Une OS demande le bilan du télétravail de N-1.

L'administration ne disposant pas de tous les éléments entre le national et le local ne l'a pas mis à l'ordre du jour. Mais il serait souhaitable que cela se fasse en début d'année.

Point 6. Point sur les accidents de service et de trajet

4 accidents de service ont eu lieu depuis le début de l'année dont deux le même jour. Deux de ces accidents ont nécessité des arrêts.

Les pompiers ont été sollicités pour deux autres accidents, mais ceux-ci ne se déplaçant pas forcément, il a fallu faire appel à une connaissance pour amener le collègue aux urgences. A force d'insister, ils se sont finalement déplacés pour le deuxième incident.

Une OS demande ce que le collègue avait à faire à la cave de la DISI.

C'était de la cadre de sa mission, un rail métallique fait barrage, il faudra l'isoler avec du polystyrène ou autre matière souple.

Le problème des cales pour stabiliser les bobines est remonté aux bureaux Services, Stratégie, Immobilier, Budget (SPIB) et vu avec les autres ateliers. Celui de Meyzieu dispose de plus de place pour la manutention autour des palettes.

Point 7. Point sur les fiches de signalement

Suite à la fiche de signalement et à l'agression verbale et au téléphone d'une collègue de l'assistance, l'administration a envoyé un courrier au redevable incriminé.

Une OS demande pourquoi il n'est pas stipulé menace de mort puisque tel est le cas ?

Ce ce qu'a indiqué la collègue qui est pris en compte, elle n'a pas coché menace de mort.

Une OS : ne peut-on porter plainte et le signaler au tribunal ?

Il faut que la personne agressée porte plainte, l'administration peut appuyer et faire un signalement au procureur de la République.

Solidaires approuve la réactivité de l'administration par l'envoi de ce courrier, il faut que les collègues se sentent soutenus. Ils n'ont pas à subir la mauvaise qualité des applications encore moins la mauvaise humeur des redevables.

Point 8. Examen des registres hygiène et sécurité

Aucune question n'est restée sans réponse

Point 9. Compte-rendu de trois exercices incendie

Metz : la responsable fait lecture d'une synthèse, des améliorations sont possibles.

S'agissant d'un site hébergé par la DDFIP, une OS aimerait savoir s'il y a une discussion avec cette direction à l'issue de l'exercice.

Oui et le rapport est mis à disposition.

Solidaires précise que les collègues dans les étages descendent très rapidement.

Besançon : la grosse difficulté est de savoir le nombre de personnes présentes à cause du télétravail

Châlons : Il n'y a pas eu d'exercice d'évacuation depuis l'arrivée de Mme Carlier. Elle se rapproche de la DDFIP de la Marne. Là encore, il s'agit d'un site hébergé.

Strasbourg : plusieurs questions se posent suite à cet exercice. En tant que serre files, ne pas se mettre en danger si un collègue est récalcitrant. Si le serre-file n'est pas clairement défini par rapport au grade, rester pragmatique sans mettre quiconque en danger. Enfin, comment s'assurer que tout le bâtiment est évacué ? Salle informatique ? Sous-sol ?

Le point de rassemblement devrait être mieux indiqué.

DISI siège : 10 collègues présents lors de l'exercice. Il s'est globalement bien passé, mais il faudrait revoir le point de rassemblement qui se situe entre deux bâtiments.

Il n'y a pas eu d'exercice pour Reims et Châlons.

Si nécessaire les sites hébergeant seront relancés.

Point 10 : Questions diverses

Reims :

Qu'en est-il des fuites d'eau dans la véranda à Reims ? Rien n'a évolué, ces travaux faisant partie du projet immobilier triennal (PIT) et donc du programme de rénovation de la coursive.

Y aura-t'il un abri pour fumeurs à Reims ? Il n'y a pas de place pour cet espace, les fumeurs continuent de fumer sous les fenêtres des bureaux, ce qui gêne les collègues. Les luminaires dans la coursive sont réparés.

Solidaires relance le sujet du registre de dangers graves et imminents.

Ils sont à disposition pour Strasbourg, Reims et Besançon.

Metz et Châlons, étant des sites hébergés, des renseignements seront pris auprès des DDFIP respectives.

Les organisations syndicales montent au créneau au sujet du pôle de fabrication à Strasbourg :

Une OS : attention mêmes causes, mêmes effets ! Trop de travail = trop de stress !

Une autre OS : Une personne qui peut faire valoir ses droits à la retraite, on risque de se trouver avec un bloc sans tête !

L'administration a conscience de la situation. Strasbourg est en situation d'évolution ou de création. L'administration dit être en discussion avec les responsables de l'établissement mais également avec la personne concernée.

Solidaires : pourquoi avoir tant chargée la mule en confiant la responsabilité de 4 services à une seule personne ??

Il s'agit d'un périmètre de fabrication où tous les métiers s'imbriquent.

Une OS demande quelles sont les conclusions de l'audit et des suites réservées au renouvellement du télétravail. Les collègues s'interrogent à la veille des départs en vacances.

L'administration répond qu'il s'agit d'une étude et qu'un retour sera fait prochainement. Le télétravail exceptionnel devra être réexpliqué, beaucoup de demandes de télétravail sont déposées tardivement. S'il devait y avoir un changement, il y aurait de toute façon convocation telle que prévue dans la convention.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 16 h

Vos élus Solidaires :

Anne-Marie Campos, Lydia Catalano titulaires

Michel Allard suppléant